

# SCALDO *Mag*

Hors-série



**IMPORTANT !**

Document destiné à toute la population.  
Il contient des formulaires à remplir et à déposer en mairie.




# Plan Communal de Sauvegarde




## COMMENT GÉRER LES RISQUES MAJEURS ?

MAIRIE D'ESCAUDŒUVRES

Ouverte du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30



 [www.escaudoeuvres.fr](http://www.escaudoeuvres.fr)  
 [facebook.com/ville.escaudoeuvres.officialle](https://facebook.com/ville.escaudoeuvres.officialle)  
 [www.instagram.com/escaudoeuvres\\_maville](https://www.instagram.com/escaudoeuvres_maville)

 Escaudoeuvres connectée  
 221 rue Jean Jaurès 59161 ESCAUDŒUVRES  
 03 27 72 70 70



**M. Thierry BOUTEMAN** - Maire d'Escaudœuvres

Chères Scaldobrigiennes, Chers Scaldobrigiens,

Votre sécurité au quotidien reste notre priorité.

Escaudœuvres, comme de très nombreuses communes de France, peut être soumise à d'éventuels risques majeurs.

Pour répondre à une telle situation de crise et venir en appui au déploiement des services de l'État, il est nécessaire que notre commune organise ses propres moyens du fait de notre parfaite connaissance des caractéristiques de notre territoire.

Le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.), réalisé à l'échelle de notre commune, apporte une réponse opérationnelle locale permettant de faire face aux risques potentiels présents qui lui sont spécifiques.

Il précise toutes les actions nécessaires à la sauvegarde de la population ou de l'environnement en cas de survenance d'un risque et détaille l'organisation des services et la mobilisation des moyens assurant l'alerte, la protection et le soutien à la population.

Destiné à un usage uniquement interne à la mairie pour articuler son action en cas de crise, il a aussi vocation à informer la population et à lui permettre de bien réagir.

Il est donc important de vous approprier ce document pour acquérir les bons comportements et les réflexes utiles lors de situations exceptionnelles et critiques.

Bien à vous,

**Thierry BOUTEMAN**  
Maire d'Escaudœuvres

**M. Christian HENNEBICQ** - Conseiller municipal délégué à la sécurité

Chères Scaldobrigiennes, Chers Scaldobrigiens,

Nous pensons souvent que ce genre d'évènement n'arrivera pas sur notre commune...

Et pourtant, nous constatons en France, et plus localement dans la région et les pays frontaliers, de nombreux phénomènes naturels imprévisibles (pensons aux inondations en Belgique en 2021, par exemple).

Rappelons que la commune d'Escaudœuvres dispose de deux gros sites industriels, dont un classé Seveso (l'usine Recylex) qui figure dans la ligne de mire du ministère de la transition écologique, et d'une route départementale qui est chaque jour très fréquentée. On évalue à environ 500 le nombre de camions qui emprunte la rue Jean Jaurès quotidiennement (hors camions de campagne betteraves), en comptabilisant également des convois exceptionnels.

Afin de gérer au mieux de potentiels "évènements majeurs" dans la commune, nous vous proposons ce magazine en édition spéciale pour vous aider à comprendre les enjeux du Plan Communal de Sauvegarde. De plus, ce magazine est l'occasion pour vous de nous adresser toutes les informations que vous jugerez utiles à cette démarche citoyenne et collective.

Nous vous remercions pour votre attention et votre participation.

Bien à vous,

**Christian HENNEBICQ**  
Conseiller municipal délégué à la sécurité

# PRÉSENTATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

## DÉFINITION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Instauré par la loi n° 2004-811 du 13 août 2004, le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) est un document organisationnel qui comporte le diagnostic des risques majeurs auxquels la commune est exposée.



Véritable outil de gestion de crise, il comprend les modalités d'alerte et de protection de la population et permet d'être prêt en cas d'évènement majeur : inondation, accident industriel, chute d'arbres, effondrement... Le P.C.S. doit permettre à la commune de gérer rapidement et au mieux un évènement de sécurité civile sur son territoire. Il doit être mis à jour périodiquement et renouvelé tous les 5 ans.

## POURQUOI FAUT-IL ÉLABORER UN PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ?

En plus de l'obligation légale, il permet d'anticiper une meilleure gestion d'un tel évènement par l'inventaire des moyens communaux et privés existants, la prévision des modalités d'alerte et de sauvegarde, d'assistance et de secours à la population avant et pendant la crise, jusqu'au retour à la situation normale. Il permet aussi de lister les acteurs et les moyens de contact utiles en cas de crise, et prévoit la marche à suivre dès la connaissance de l'évènement.



### Modalités d'activation du Plan Communal de Sauvegarde

## QUEL EST LE CONTENU DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ?

Le Plan Communal de Sauvegarde comprend au minimum les documents suivants :

- ◆ le diagnostic des risques, des enjeux menacés et des personnes vulnérables ;
- ◆ l'inventaire des moyens communaux et privés à mobiliser et les modalités de leur mise en œuvre ;
- ◆ la liste des personnes devant intervenir, leurs coordonnées et leur rôle précis ;
- ◆ la liste des moyens d'alerte pour assurer une diffusion rapide à la population
- ◆ la liste des bâtiments pouvant servir au relogement.

## QUI SONT LES ACTEURS DU P.C.S. DANS LA COMMUNE ET À L'EXTÉRIEUR ?

### LE MAIRE

Il assure la direction des opérations de secours, c'est-à-dire qu'il doit prendre les mesures de sûreté exigées et coordonner les actions de tous les intervenants. Il doit informer les niveaux supérieurs (le préfet) et anticiper les conséquences. Il assure et coordonne la communication et prend la décision de diffuser l'alerte après l'évaluation de la situation. L'alerte peut, selon le risque, concerner toute la population (lors d'une canicule, par exemple) ou seulement une partie (lors d'une inondation dans un secteur géographique précis). Enfin, il mobilise les moyens publics et privés sur son territoire de compétence.

### L'ÉQUIPE DE COORDINATION DES MOYENS ET DES ACTIONS

Dans la commune d'Escaudœuvres, elle est composée du conseiller municipal délégué à la sécurité, M. Christian HENNEBICQ, d'un membre élu du C.H.S.C.T., M. Laurent LERICHE, et du conseiller municipal délégué à la jeunesse, M. Michaël OLIVIER. La cellule de crise se situe dans la mairie.

### LES ÉQUIPES TERRAIN

Au nombre de quatre, elles réunissent notamment l'équipe alerte (composée de M. Jean-Marie MARCAILLE, policier municipal), le secrétariat, l'équipe soutien et l'équipe logistique.

### LES AUTRES ACTEURS EXTERNES ET INTERNES

Les diverses autorités sont recensées telles que la préfecture, la gendarmerie, le commissariat de police, mais aussi le personnel administratif et technique de la commune, les membres du conseil municipal, les personnes relais dans les quartiers, les infirmières, les pompiers, le S.A.M.U., ...

INFORMER  
DES RISQUES



ALERTER



TRANSMETTRE  
LES CONSIGNES



SAUVEGARDER  
LA POPULATION



## QUELS SONT LES MOYENS REQUIS ?

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, si un événement majeur se produit dans la commune, deux types de moyens sont à utiliser. Il y a les moyens humains, composés des infirmières, médecins et personnels des pharmacies ; en plus des moyens de secours externe. D'autre part, la commune aura besoin de moyens matériels, publics ou privés. Cela peut être des véhicules, des tronçonneuses, des groupes électrogènes, du matériel d'élagage, etc.



# EXEMPLES D'ÉVÈNEMENTS MAJEURS



*Chute d'arbre lors d'une tempête*



*Inondation*



*Incendie d'un établissement classé "Seveso"*





*Renversement  
d'un convoi exceptionnel*



*Accident ferroviaire*



*Effondrement d'un immeuble*



*Effondrement de la toiture  
d'un gymnase*



# FOCUS SUR LES MOYENS NÉCESSAIRES EN CAS DE CRISE

## LES MOYENS HUMAINS

La commune a déjà recensé les moyens humains dits "publics", c'est-à-dire l'ensemble des agents du personnel, les responsables d'associations, les membres du conseil municipal, les intervenants médicaux sur la commune (infirmiers, médecins) et les structures médicales disponibles notamment les deux pharmacies.

Pour les moyens humains dits "privés", il est nécessaire de recenser **toutes les personnes susceptibles d'apporter une contribution à la gestion de crise**. Le but est de rechercher des compétences de la vie courante que l'on peut mettre à la disposition d'une organisation de la sécurité civile.

***Vous avez des compétences à mettre à disposition en cas d'évènement majeur sur la commune ?***

***Manifestez-vous !***

## LES MOYENS MATÉRIELS

De la même manière que le recensement des moyens humains, il s'agit de répertorier l'ensemble des outils et engins disponibles pour faire face à une crise. D'une part, on différencie les moyens dont dispose la commune et la communauté de communes et, d'autre part, on recense les moyens privés, **c'est-à-dire les biens appartenant aux habitants ou aux entreprises ou à des associations et qui pourront être réquisitionnés**.

Voici une liste non exhaustive de moyens matériels : véhicule 4x4, véhicule utilitaire, groupe électrogène, tronçonneuse, débroussailleuse, motopompe, extincteur, couverture de survie, sac de couchage, chauffage d'appoint...










***Vous disposez de moyens matériels à mettre à disposition en cas d'évènement majeur sur la commune ?***

***Manifestez-vous !***

***Vous souhaitez faire un don de matériel à la commune d'Escaudœuvres dans le cadre du P.C.S. ?***

***Nous vous en remercions et vous proposons de vous adresser à la mairie ou de contacter M. Christian HENNEBICQ par courriel : [securite@escaudoeuvres.fr](mailto:securite@escaudoeuvres.fr)***

## QUE FAIRE EN CAS DE DANGER ?

-  Restez vigilant et cherchez à vous informer en écoutant notamment la radio (France Bleu Nord : 87.7 MHz).
-  Prévoyez un kit d'urgence en cas d'isolement.
-  Consultez la page Facebook de la ville pour recevoir une information actualisée [www.facebook.com/ville.escaudoevres.officielle/](http://www.facebook.com/ville.escaudoevres.officielle/)
-  Prévoyez un sac d'urgence en cas d'évacuation.
-  Installez l'appli **Escaudoevres connectée** pour recevoir des alertes en cas d'évènement grave.
-  Soyez patient si vous devez rester pendant quelques temps en mode contraint.
-  Respectez les consignes des autorités et soyez solidaire avec les autres.
-  Ne téléphonez pas, sauf pour appeler les secours. Cela évitera une surcharge du réseau téléphonique.
-  N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Le personnel éducatif se charge d'eux.

## SI VOUS ÊTES TÉMOIN DE LA SURVENUE D'UN RISQUE

Donnez l'alerte. Cela pourra faire gagner du temps aux secours.



## ET VOUS, DE QUELLE FAÇON POUVEZ-VOUS CONTRIBUER ?

Afin de compléter de manière la plus complète possible le Plan de Sauvegarde Communal pour notre commune, **nous vous demandons de bien vouloir remplir les formulaires des pages suivantes et les déposer en mairie** à l'attention de Monsieur le maire ou de M. Christian HENNEBICQ, conseiller municipal délégué à la sécurité.

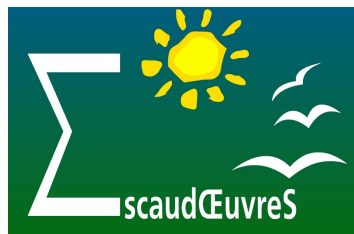


Nous vous remercions de nous avertir si **vous disposez de moyens matériels** pouvant servir lors d'une situation d'urgence.

De même, merci de nous prévenir si **vous faites partie des personnes vulnérables**.

Nous restons à votre disposition pour tout échange. N'hésitez pas à nous contacter en cas de situation spécifique.





Mairie  
d'ESCAUDŒUVRES  
59161 - 221 rue Jean Jaurès  
Tél. : 03 27 72 70 70

# Plan communal de sauvegarde

(Annexe 1 - Personnes vulnérables)

Madame, Monsieur,

La commune d'Escaudœuvres souhaite recenser les personnes âgées, en situation de handicap, à mobilité réduite, isolées, sans moyen de locomotion, malvoyantes, malentendantes, sous assistance respiratoire, bénéficiaires de soins ou avec toute autre vulnérabilité afin de réagir au mieux et au plus vite en cas de tempête, canicule, épisode neigeux, etc.

Aussi, **il est très important de bien vouloir remplir ou de faire compléter le questionnaire ci-dessous** et de le déposer en mairie ou de contacter le secrétariat au 03 27 72 70 70 pour qu'un agent municipal vienne à votre domicile le récupérer.

Merci d'y prêter une attention particulière.

Le maire,  
Thierry BOUTEMAN

### Merci de renseigner vos coordonnées :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

### Veillez cocher la ou les cases correspondantes à votre situation :

- Personne âgée       En situation de handicap       À mobilité réduite       Isolée
- Malvoyante       Malentendante       Sans moyen de locomotion
- Bénéficiaire de soins       Sous assistance respiratoire
- Autre vulnérabilité (à préciser) : .....

### Personnes de votre entourage à prévenir en cas d'urgence :

Nom : ..... Prénom : .....

Téléphone : ..... Parenté : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Téléphone : ..... Parenté : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Téléphone : ..... Parenté : .....

**Date et signature**

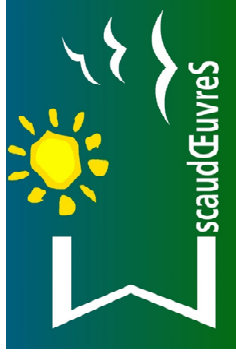
En cas d'inscription **par un tiers**  
Nom, prénom et qualité :







Formulaire à découper et à rendre en mairie



**Mairie**  
**d'ESCAUDŒUVRES**  
59161 - 221 rue Jean Jaurès  
Tél. : 03 27 72 70 70

# Plan communal de sauvegarde

(Annexe 2 - Ressources matérielles disponibles)

Madame, Monsieur,

Afin de pouvoir réagir au plus vite lors d'une situation grave (catastrophe naturelle ou accidentelle), la commune d'Escaudœuvres souhaite répertorier **les matériels que les particuliers accepteraient de mettre volontairement à sa disposition en cas de nécessité**. Merci de bien vouloir remplir le questionnaire ci-dessous et de le déposer en mairie.

Le maire,  
Thierry BOUTEMAN

## Véhicules

Type de véhicule (voiture, tracteur, remorque, ...)	Immatriculation	Nombre de places	Adresse de remisage	Coordonnées téléphoniques du responsable/ propriétaire <b>joignable à tout moment</b>

# Matériels divers susceptibles d'aider à porter secours

Type de matériel (échelle, lit d'appoint, couverture de survie, ...)	Nombre	Adresse de remisage	Coordonnées téléphoniques du responsable/ propriétaire <b>joignable à tout moment</b>